

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'appuyer l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) relativement à l'adoption de ce septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation.

Il est évident que nous en étions rendus à faire face à des mesures d'urgence devant le manque de sténographes et de «rapporteurs» bilingues ou de langue française, aux différents comités de la Chambre.

Comme le mentionnait le député d'Edmonton-Ouest, depuis quelques années, surtout depuis deux ans, la langue française s'est affirmée de plus en plus à la Chambre et cela a contribué à affirmer le caractère bilingue de notre pays. Cependant, on ne trouvait pas de sténographes bilingues, ou de langue française.

Ce qui est étrange dans la situation qui se développe aujourd'hui, c'est qu'on est obligé de faire appel à la machine pour remplacer la personne humaine, c'est-à-dire des machines électroniques pour remplacer les sténographes qui auraient pu être employés.

En appuyant cette motion, monsieur l'Orateur, je tiens à noter que cela ne remplacera pas nécessairement les sténographes mais que cela aidera et complétera le travail de ces fonctionnaires. Je suggère en même temps que les autorités responsables en la matière fassent les efforts nécessaires pour trouver des sténographes bilingues ou de langue française. Je suis convaincu que s'ils font le moins d'efforts, ces efforts seront couronnés de succès et qu'il y aura possibilité et même facilité de trouver de très bons sténographes et «rapporteurs» de langue française, ou bilingues dans notre pays.

M. Pigeon: S'ils sont bien payés, on en trouvera!

(Traduction)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots au sujet de cette motion, à titre de membre du comité spécial de la procédure et de l'organisation. Nous sommes heureux, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, de consentir à une dérogation au principe du préavis et à rendre possible l'adoption de ce rapport dès aujourd'hui. Nous agissons de la sorte à cause de la situation d'urgence qui règne au sein des comités permanents relativement au problème du compte rendu français des délibérations. A mon sens, on se doit de noter que le comité spécial de la procédure et de l'organisation se montre d'une grande souplesse, puisque le député qui a proposé l'adoption du rapport recommande à la Chambre l'installation d'appareils d'enregistrement à titre d'essai, ce qui entraînera finalement

[L'hon. M. Lambert.]

une dépense de deniers publics. Il faut souligner tout de suite qu'il s'agit d'une prérogative spéciale du gouvernement, dont celui-ci usera plus tard, comme il se doit.

M. l'Orateur: Le député d'Edmonton-Ouest, appuyé par le député de Lapointe, propose que la Chambre adopte à l'unanimité le septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation. La Chambre consent-elle à adopter cette motion?

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot à ce sujet, ou n'est-ce pas permis?

M. l'Orateur: Le député de Vancouver-Est.

M. Winch: Je regrette que vous ne m'ayez pas vu me lever, mais je tenais à faire un très bref exposé sur cette question. Je ne m'oppose d'aucune façon à la proposition ou au principe dont il s'agit. Mais je tiens à bien préciser, puisque personne ne l'a encore fait, l'attitude mi-hypocrite qu'on constate en l'occurrence. On a mentionné qu'il y a environ deux semaines les réunions d'un comité avaient dû être différées à cause de l'absence d'un sténographe français. Monsieur l'Orateur, il y avait là un sténographe parlementaire anglais, et nous avons, à la Chambre des communes, un magnifique service de traduction. Tout ce qu'on aurait pu sténographier à ce comité aurait été dans quelques heures à notre disposition dans les deux langues.

Vous vous demandez peut-être pourquoi je soulève ce point? C'est parce que nous sommes maintenant saisis d'une recommandation en vue d'installer un équipement électronique. J'approuve cette recommandation, mais je vous signale que l'équipement électronique reproduit exactement les propos. La machine électronique ne peut fournir d'interprétation simultanée. L'animal que serait une machine électronique bilingue qui noterait ce qu'elle absorbe en une langue pour le traduire immédiatement dans une autre, n'existe pas encore.

Une voix: Mais si, il y en a!

M. Winch: Non, il n'y en a pas. La seule raison pour laquelle je viens de prendre la parole, c'est non seulement pour appuyer la motion, mais pour signaler aux autres qu'il nous faudrait toujours le service de traduction le plus compétent de la Chambre des communes pour traduire d'une langue à l'autre ce que noterait ce cerveau électronique. Ne l'oublions pas.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'appuie moi aussi la motion qu'on a présentée, mais j'aimerais savoir si l'on a songé à la formation du personnel requis pour faire fonctionner ce matériel. Il me semble